BPJEPS | Activités aquatiques et de la natation

FICHE DIPLÔME

COMPOSANTES DE LA FORMATION

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en oeuvre un projet d'animations s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

UC4 : Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

→ Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ou son équivalent en cours de validité ;

→ Premiers secours en équipe de niveau 2 " (PSE 2) ou son équivalent en cours de validité ;

Produire un certificat médical de non contre-indication :

→ A l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au diplôme ;

→ A l'accomplissement du test préalable à l'entrée en formation, pour ceux qui y sont soumis.

→ Être admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) et si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis,

→ Satisfaire à un test technique

CALENDRIER DES FORMATIONS

Voir le site du Ministère : www.sports.gouv.fr

PRÉROGATIVES DU DIPLÔME

INTITULÉ DU DIPLÔME	CONDITION D'EXERCICE	LIMITES DE CONDITIONS D'EXERCICE
BPJEPS Activités aquatiques et de la natation	Encadrement et animation d'activités aquatiques d'éveil, de découverte et de loisirs aquatiques. Apprentissage et enseignement des différentes nages. Surveillance de tout lieu de pratique des activités aquatiques et sauvetage de tout public en milieu aquatique.	Sous réserve de la présentation du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur en cours de validité